

BILAN MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

DU 07 AVRIL 2018

ACCUEIL

Mesdames, Messieurs, un grand merci pour votre présence, présence qui traduit l'intérêt que vous portez à l'égard de ce grand rendez-vous annuel qu'est l'assemblée générale de la Fédération. Moment éminent de la vie de votre association, pour lequel nous retrouvons avec plaisir cette salle « Ar Sterenn » de Châteauneuf-du-Faou.

Je voudrais d'abord saluer au nom de la Fédération et en notre nom à tous :

Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Finistère

Monsieur Richard FERRAND, député du Finistère

Monsieur Yannick JAOUEN, responsable du service départemental de l'ONCFS

Monsieur André SERGENT, président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur Thierry MERRET, président de la FDSEA 29

Monsieur Gilles HERROU, représentant la DDPP 29, service vétérinaire

Monsieur Denis PINCHON, président des lieutenants de louveterie

Maitre Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération

Monsieur Patrick CLÉRIN, vice-président de la Fédération de pêche du Finistère

Et enfin nos amis très fidèles, Monsieur **Yvon MEHAUTE**, président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, et Monsieur **Gaël LE BOUHELLEC** vice-président représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan.

Je remercie aussi bien chaleureusement la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou pour son précieux et efficace concours.

Je ne peux citer tous nos invités excusés, je les remercie néanmoins du soutien et des amitiés qu'ils ont eu la gentillesse de nous transmettre.

Mais avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, il est de coutume de rendre un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence. (Remerciements)

Je remercie Jean HOURMANT pour sa présence à notre AG et ses 20 ans de présidence au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère.

Je vais donner maintenant la parole à M. MALTRET maire-adjoint de Châteauneuf-Du-Faou qui renouvelle le grand honneur de nous accueillir.

M. MALTRET nous fait l'éloge de sa commune de 4000 ha située près du canal de Nantes à Brest et sa célèbre église où de nombreux visiteurs viennent admirer les fresques de Paul SERUSIER.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement l'ordre du jour, je vous le détaille néanmoins :

- Nous ouvrons donc avec l'approbation du PV de l'assemblée générale 2017, et la lecture de mon rapport moral;
- En l'absence de notre trésorier François PERNEZ, André ABILY, trésorier-adjoint de la Fédération, Monsieur Erwan LE GOFF, expert-comptable et Monsieur Dominique DENIEL, commissaire aux comptes, nous présenteront le budget et les comptes de résultats.
- Le bilan d'activité nous sera retranscrit par Joël LE BEUZE notre secrétaire, par la synthèse des réunions de secteurs. Seront aussi exposées les propositions des dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2018-2019.

- Comme les années passées, les interventions thématiques seront confiées aux spécialistes :
 - o Prédateurs-Déprédateurs / Maël PEDEN et Thierry BOUTEILLER
 - Modes de chasse et pratiques / Yvon LÉON
 - o AFEVST / Ronan GOYAT (délégué régional AFVEST)
 - SAGIR / Dr Pierre MENEZ
 - o Sanitaire sanglier / Dr Gaël LE BOUHELLEC (Docteur vétérinaire)
- Suite à ce bilan de l'année écoulée, nous aborderons la question des nouveaux statuts de la Fédération, pour lesquels l'assemblée générale doit se prononcer.
- Je poursuivrai ensuite mon bilan moral, à l'issue duquel interviendront les associations spécialisées:
 - o Pierre KERSUAL président de l'AFACC 29
 - o Michel VAUTRIN président de l'ADCGG 29
 - o Bruno LANCIEN président de l'ADCGE 29
- Et avant de conclure, nous aurons le plaisir d'entendre les personnalités présentes :
 - Monsieur Thierry MERRET / Président de la FDSEA 29
 - o Monsieur André SERGENT/ Président de la Chambre d'Agriculture
 - Monsieur Yannick JAOUEN / Responsable du SD29 et représentant la direction régionale de l'ONCFS
 - o Monsieur Richard FERRAND / Député de la 6ème circonscription du Finistère
 - o Monsieur Alain CASTANIER / Secrétaire général de la Préfecture du Finistère

APPROBATION DU PV DE L'AG 2017, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2017.

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je soumets donc à votre approbation le procès-verbal de l'assemblée générale qui vous a été adressé le 9 novembre 2017 en même temps que le listing des attributions plan de chasse de la campagne 2017-2018.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Résultats : approbation à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Résultats : approbation à l'unanimité

Une question a été posée dans le cadre des dispositions réglementaires et statutaires, et concerne la situation du renard, j'y répondrai tout à l'heure.

BILAN MORALI

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est toujours pour moi un honneur de rapporter devant vous le bilan des travaux et d'exposer les projets que la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère déploie pour servir et améliorer la pratique de la chasse dans le département.

Ce fut encore une année intense de travail, intense, mais passionnante, à échanger auprès de vous, chasseurs du Finistère, mais aussi avec toutes les structures partenaires de la gestion du territoire.

Les sujets de travail et de préoccupation n'ont pas manqué, à commencer par notre mission primordiale qu'est l'équilibre gibier/agriculture/forêt. Un état qu'il faut sans cesse rechercher, affiner, débattre, rendre plus juste. C'est bien notre tâche et nous la poursuivons avec obstination!

L'INGENIERIE FEDERALE AU SERVICE DE LA COOPERATION DEPARTEMENTALE

Je souhaite, dans ce bilan moral mettre en avant la manière dont l'ingénierie produite par la Fédération se met au service d'une coopération naturelle des chasseurs entre eux et entre chasseurs, structure et non-chasseur, pour aller en faveur du service public, et surtout rendre plus simple la pratique de la chasse pour nos adhérents.

À ce titre nous pouvons faire un retour sur cette belle réussite qu'a été la mise en œuvre du programme d'actions pour la gestion du Cerf. Je vous l'avais annoncé ici même il y a un an, la CDCFS avait alors validé les propositions fédérales. Après cette phase de concertation, il fallait passer à la mise en œuvre concrète, ce qui fut fait avec succès. D'abord en juin avec la signature des regroupements des territoires. Merci à ces sociétés pour la belle coopération dont ils ont su faire preuve. Ceci doit nous montrer l'exemple. Après cela, et une fois les chasseurs formés spécifiquement, la maîtrise de la dynamique de l'espèce par le plan de chasse était assurée.

C'est dans cet esprit que la Fédération souhaite toujours mener ses projets : des mesures calibrées, adaptées aux territoires et concertées avec ses partenaires, suivi d'une appropriation par des chasseurs impliqués et volontaires.

Ce qui ouvre la voie à un autre dossier urgent et polémique : le sanglier. Déjà pressentie, l'augmentation des populations de sangliers a été confirmée cette année. Les enjeux de la maîtrise de l'espèce sont multiples : dégâts, sécurité publique, sanitaire et à la chasse, relation sociale (avec le grand public mais aussi entre chasseurs), abandon du petit gibier, accompagnée d'une perte de contrôle de la dynamique de l'espèce.

Ainsi sommes-nous à un tournant de notre activité, qui peut devenir bien compliquée si, tous ensembles, nous ne considérons pas la situation à sa juste réalité. Nous ne devons pas nous perdre dans cette dynamique nouvelle et oublier toute la richesse de notre petit gibier et de ses biotopes.

Pour cela la Fédération travaille, depuis plusieurs mois, à la rédaction d'un plan de maîtrise pour une présence et une chasse raisonnée de l'espèce. Encore une fois nous mettons toutes nos compétences en œuvre pour trouver les solutions les plus pertinentes possibles au service de tous et de l'avenir des espèces.

Mettons là encore en évidence **la belle coopération des chasseurs** qui se sont mobilisés pour préserver l'avenir du renard atteint de gale, lequel subi une diminution de ses effectifs dans de nombreux secteurs. C'est d'une demande portée par plus de 100 chasseurs dont il s'agit, qui souhaiteraient que soit réduite la pression de piégeage sur l'espèce, et ainsi qu'il :

- ne soit plus piégé systématiquement;
- et que le piégeage ne soit mis en place que lors de dégâts avérés.

Au vu de la situation du renard, le président de la commission piégeage Thierry BOUTEILLER et moi-même, ne pouvons qu'être en accord avec cette requête. Nous souhaitons même ajouter, que **c'est à l'ensemble des modes de chasse et de régulation** d'adapter la pression sur l'espèce, dans chaque territoire, et non à un seul. Tous nous devons agir en faveur du renard dans le respect de l'équilibre agrosylvo-cynégétique.

Nous ne devons pas nous arrêter là. Ce travail commun fonctionne, et d'autres espèces mériteraient de bénéficier de cette coopération cynégétique parmi le petit gibier. Le lapin de garenne en premier lieu. Rappelons que cette espèce est classée quasi-menacée sur la liste rouge de l'UICN France, (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). C'est pourquoi nous travaillons à la conception de protocoles « petit gibier » permettant aux sociétés de bénéficier de solutions d'aménagements, préalablement étudiées par les techniciens de la Fédérations pour être adaptées aux spécificités des territoires. Là encore, la Fédération veut rendre plus simple et plus accessibles des actions favorables à tous.

Sur ce thème, vous découvrirez bientôt une nouvelle plateforme sur le site internet de la Fédération : « l'Espace adhérents ». Vous ne le savez que trop bien, la chasse est une activité très réglementée, et très administrative. Les sociétés de chasse dépensent beaucoup de temps et d'énergie à la rédaction de dossiers, de demandes ou d'enquêtes diverses. La réception et l'envoi de ces documents ont aussi un coût qui n'est neutre pour personne. Aussi, pour faciliter l'obtention et les échanges d'informations entre la Fédération, chaque société disposera d'un espace privé où elle retrouvera toutes ses informations importantes et pourra saisir sans frais ses diverses demandes.

Ce ne sont que quelques exemples pour démontrer la ligne que veut suivre la Fédération dans chacun de ses dossiers : de grandes compétences reconnues mises au service des espèces, des espaces et des chasseurs.

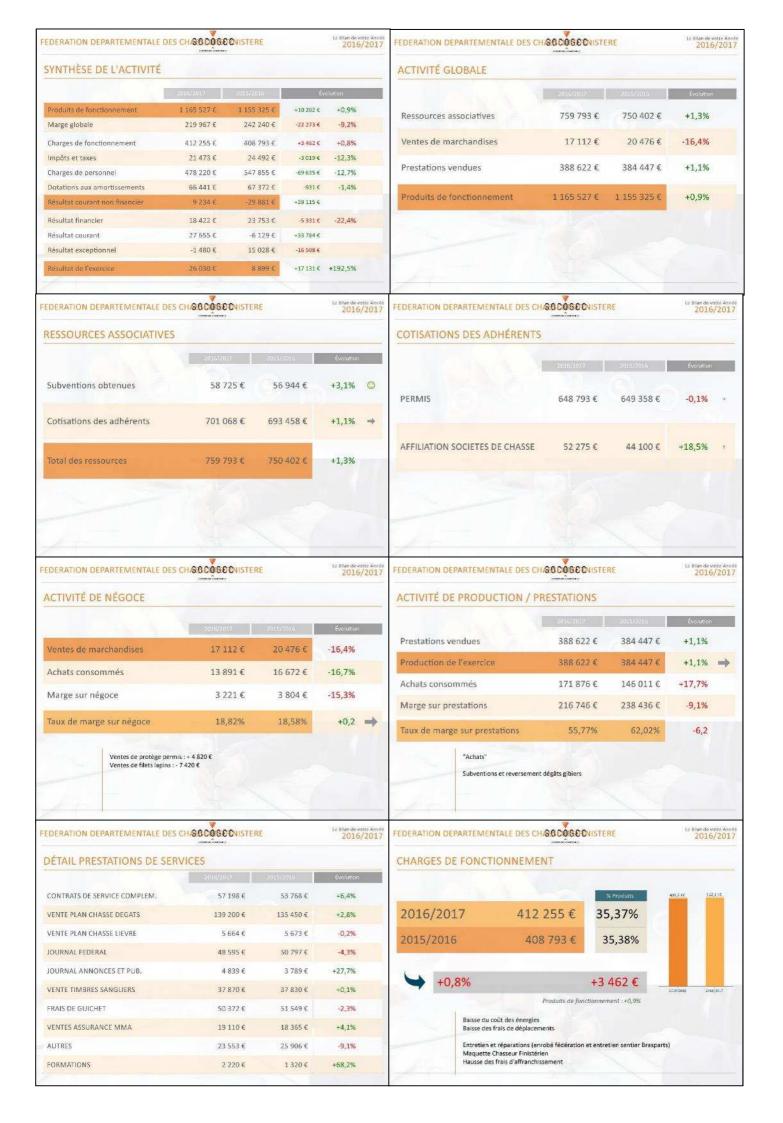
Je poursuivrai ce bilan moral dans un second temps, pour l'heure je cède maintenant la parole à Messieurs LE GOFF, expert-comptable, DENIEL, commissaire aux comptes et à notre trésorier-adjoint André ABILY, pour le prévisionnel.

Merci.

BILAN FINANCIER

Prise de la parole d'Erwan LE GOFF, qui fait à l'assemblée la synthèse d'activité. Puis M. DENIEL, Commissaire aux comptes fait à son tour un rapport sur les comptes.











PRODUITS D'EXPLOITATION	du 01/07/2018
TROBOILD DA LONATION	au 30/06/2019
Timbres fédéraux	627 600
Affiliations des Stés et des Particuliers	52 000
Contrats de services complémentaires	56 000
Ventes de marchandises	16 000
Subventions	52 000
Chasseur finistèrien	51 000
Recettes diverses	80 000
Recettes dégats (bracelets +taxes,,,,)	200 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 134 600

RAPPORT FINANCIER

PRÉVISIONNEL

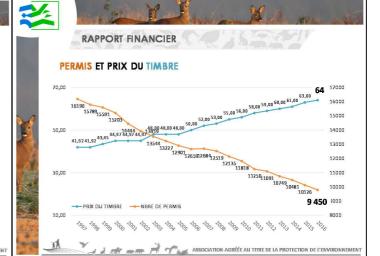
CHARGES D'EXPLOITATION	du 01/07/2018 au 30/06/2019
	10.000
A chats de marchandises	13 000
Autres achats et charges externes	390 000
Impôts et taxes	25 000
Salaires et traitements	270 000
Charges sociales	140 000
Autres charges de gestion	80 000
Dotations aux amortissements et Provisions	65 000
Dégâts de sangliers (ind. + frais)	180 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 163 000

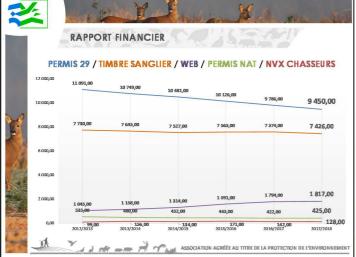


RAPPORT FINANCIER

PRÉVISIONNEL

RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 400
Produits financiers FDC	11 000
Produits financiers Dègâts	7 000
RESULTAT FINANCIER	
Produits exceptionnels	2 500
Charges exceptionnelles	-500
Reprises sur provisions	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 000
RESULTAT DE CLOTURE REPORTE	-8 400







RAPPORT FINANCIER

LES CHIFFRES 2016-2017

ADHÉRENTS

- 700 territoires adhérents dont 409
- bénéficiant d'un contrat de services
- 9 786 chasseurs

SUBVENTIONS

Subventions: 76 884 €

PRÉLÈVEMENTS

- Lièvre: 1 598Cerf: 7
- Chevreuil: 4377 Sanglier: 554
- Bécasse : 33 467

- PERMIS DE CHASSER Candidats: 212 Reçus: 154
 - Soit Taux de réussite : 72 %

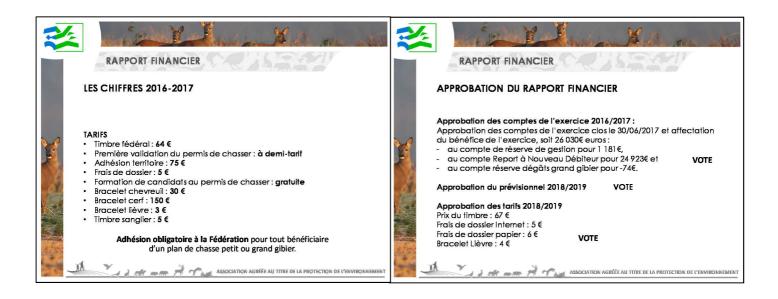
(FDC29 se positionne parmi les meilleurs taux de réussite au niveau national)

FORMATION

- Piégeurs agréés : 27
- Sécurité : 102 Venaison : 26
- Garde-particulier : 25 Corvidés : 24

ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sagir: 17



Approbation des comptes de l'exercice 2016/2017 :

Après avoir entendu le rapport financier de l'expert-comptable Monsieur Erwan LE GOFF et de Monsieur Dominique DENIEL commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/06/2017 et d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 26 030€ euros, au compte de réserve de gestion pour 1 181€, au compte report à nouveau débiteur pour 24 923€ et au compte réserve dégâts grand gibier pour -74€.

Vote: qui est contre? Qui s'abstient? Résultats: approbation à l'unanimité

Présentation du prévisionnel par Monsieur André ABILY.

Prévisionnel 2018/2019

Suite à la présentation du prévisionnel 2018/2019 par Monsieur André ABILY, je vous demande de l'approuver.

Vote: qui est contre? Qui s'abstient? Résultats: approbation à l'unanimité

Tarifs 2018/2019

Prix du timbre : 67 €

Frais de dossier Internet : 5 € Frais de dossier papier : 6 €

Bracelet Lièvre: 4 €

Vote: qui est contre? Qui s'abstient? Résultats: approbation à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va vous présenter un compte rendu succinct des différentes réunions de secteurs, puis vous soumettra les propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine ainsi que les résolutions diverses.

Intervention Joël LE BEUZE.

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture pour 2017-2018.

Le changement d'heures : le 28 octobre 2018

ESPECES DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES	
LAPIN	16/09/2018	06/01/2019	Communes à risques 28/02/2019	
FAISAN	16/09/2018	10/12/2018	Fermeture au 11/11 par zones	
PERDRIX	16/09/2018	10/12/2018		
LIEVRE	07/10/2018	10/12/2018		
CHEVREUIL	01/06/2018	16/09/2018	Tir d'été	
	16/09/2018	28/02/2019		
CENE	01/09/2018	16/09/2018	Tir d'été	
CERF	16/09/2018	28/02/2019		
CANCUED	15/08/2018	16/09/2018	Ouverture anticipée	
SANGLIER	16/09/2018	28/02/2019		
GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE	Fixées par arrêté ministériel	Échelonnées du 31/01/2018 au 20/02/2019 *	* Dates fixées par arrêtés Ministériels des 19/01/2009,	
BECASSE DES BOIS	16/09/2018	20/02/2019*	18/01/2010 et 22/11/2010 susceptibles d'être modifiées	
PIGEON RAMIER	16/09/2018	20/02/2019	Du 11/02 au 20/02 à poste fixe matérialisé de main d'homme	
AUTRES PIGEONS	16/09/2018	10/02/2019*		
CHASSE A COURRE	15/09/2018	31/03/2019		
VENERIE SOUS TERRE : RENARD, BLAIREAU	15/09/2018	15/01/2019	Réouverture du 15/05/2019 au 15/09/2019 pour le blaireau	
y	1 2 M mm 7	ASSOCIATION AGRÉÉE AU T	' 'ITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEN	

Nous soumettons au vote de l'assemblée générale les propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2017-2018 présentées par le secrétaire :

Approbation du bilan d'activité : Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Résultats : approbation à l'unanimité

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture 2018/2019

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Résultats : approbation à l'unanimité

Je vous remercie.

SYNTHESE DES REUNIONS DE SECTEURS

Mesdames, Messieurs bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous présenter la synthèse des réunions de secteurs avec les bilans cynégétiques et les thématiques exposées.

D'abord merci aux services de la Fédération pour la préparation du Power Point, présenté lors des réunions de secteurs, merci aussi à l'ensemble des administrateurs de s'être investis lors de ces présentations, merci encore aux chasseurs pour leur forte participation à ces réunions.

Remerciement aussi à Joël Quaran d'avoir assuré la logistique lors de ces présentations

Les thématiques

1- Le lapin de garenne

Saison difficile avec l'impact des épizooties (coccidiose, myxomatose et RHDV2), surtout dans le nord du département, la partie sud sinistrée durant de nombreuses années a connu un regain et une dynamique des populations lors de la dernière saison. Le président a tenu à alerter par écrit les instances régionales et nationales de la nécessité d'une politique en faveur du lapin. À notre avis, seule la volonté et l'ambition au niveau local pourront faire évoluer l'espèce. Sur certaines communes où le lapin est très touché par les épizooties il est nécessaire de se reposer la question de son statut nuisible. Lors du CA du 11 septembre

2017 le président avait répondu à cette interrogation en disant que si les agriculteurs et chasseurs étaient d'accord, le statut pouvait être reconsidérer localement gibier. Lors de deux réunions il y a eu débat sur la vaccination du lapin par la puce, le président a répondu à cette interrogation en disant qu'il accepterait que si cette vaccination était reconnue par l'AMM. Par ailleurs la FDC ne ferait pas la promotion d'un produit interdit.

2- Le lièvre

Le ratio jeune/adulte a été mis en avant, encore faut-il que nos chasseurs sachent reconnaitre la différence aux pattes, le poids n'étant pas le critère pour déterminer l'âge. Il a été compté plus de lièvres lors des comptages dans les secteurs où le renard avait la gale. Les chasseurs sont vigilants quant aux maladies, un cas de RHDV2 à MILLISAC et deux cas de tularémie à SAINT-THURIEN et QUERRIEN ainsi qu'un autre à GUIDEL à proximité de CLOHARS.

La demande de plan de chasse lièvre doit être réalisée pour le 31 mai, le coût du bracelet sera de 4€ pour la saison à venir.

3- La bécasse des bois

L'annonce d'une reproduction médiocre et d'une météo douce et perturbée par les coups de vent a fait craindre pour la saison. La répartition des oiseaux s'est faite différemment un peu plus d'oiseaux sur les Hauts de France, la Normandie, le Centre et moins d'oiseaux dans le Sud Est, une répartition différente des remises pour notre département entre zone côtière et intérieur. Pour le Finistère sur 237 ailes lues, l'âge ratio est de 86 % et l'ICA de 4,90 ce qui est un bon résultat quant à la pérennisation de l'espèce. Quant aux reprises il y a eu plusieurs oiseaux de repris l'un provenant de Suisse, 33 jours plus tard, l'un bagué cela fait 8 ans dans le Finistère et repris à Guidel, un autre bagué et repris un an plus tard dans le département.

4- Le gibier d'eau et pigeon ramier

Compte tenu d'une météo clémente la migration pour le gibier d'eau n'a pas été au rendez-vous. Bruno Lancien vous donnera toutes les explications.

Pour le pigeon les bandes sont passées mais ne se sont pas arrêtées chez nous. Ceux-ci ont été prélevés surtout dans le Sud-Ouest. Comme habituellement par hiver doux le pigeon a subi la Trichomonose.

5- Le faisan et petit gibier

Concernant le faisan le retour des carnets de prélèvements est obligatoire, les bagues métalliques seront à nouveau disponibles. Le comptage de coqs chanteurs a été en 2017 de 53 coqs pour 3672 ha comptés sur le GIC de Cornouaille. Tous PGC non dénoncés seront reconduits, si d'autres communes veulent y adhérer, elles peuvent écrire. Les comptages auront lieu fin mars et avril. Seulement quatre sociétés ont posé la question du rallongement de la fermeture du faisan, cette décision avait été prise pour préserver les souches sauvages.

L'objectif du projet petit gibier serait de centraliser les efforts sur plusieurs espèces de petit gibier en commençant par travailler sur la capacité d'accueil, puis la régulation et l'espèce.

6- Le grand gibier

Le chevreuil.

Nous demandons aux gestionnaires que ceux-ci soient réactifs dans les demandes d'attributions face aux baisses de populations et réactifs aussi dans le cas de risques de dégâts aux cultures sensibles et plantations. Pour le moment il n'y a pas d'explications aux cas de mortalités sur le secteur de Crozon, les recherches se poursuivent, Pierre Menez nous donnera quelques explications. Il a été fait écho au suivi par la FDC et les sociétés de chasse de Scaër aux efforts menés depuis 5 ans sur la zone des sapins de Noël et qu'a reconnu le gérant de Greencap (sapins de noël), même s'il y a encore quelques dégâts. Lors des demandes de plan de chasse les administrateurs de la FDC n'ont pas l'intention de se substituer aux responsables des sociétés et territoires, s'il y a des oublis dans les demandes, d'autant qu'environ 400 demandes arrivent la dernière semaine et qu'il nous faut les traiter.

Le cerf.

Les prélèvements ont été de 7 cervidés plus un tué sur la route pour 15 attributions dont 2 qualitatifs. Le Programme d'actions en huit parties a été réalisé à une action près, les actions réalisées ont été: les 3 unités de gestion, nord, centre et sud; l'incitation aux regroupements des territoires, 3 regroupements ont été ainsi réalisés; le plan de chasse qualitatif; les indices de changement écologique pour 2 territoires sud et nord; la prévention des dégâts et protection des cultures, surtout dans l'unité sud par fil et rubalise; la formation des chasseurs à la chasse du cerf par des formations délocalisées dans le sud, le centre et le nord et la constitution de l'observatoire de la grande faune. Les comptages pour les 3 unités de gestion ont eu lieu avec des comptages intéressants n'excédant pas 10 animaux.

Le sanglier.

L'augmentation des prélèvements et l'augmentation des animaux sur le terrain engendre des risques liés : à la sécurité publique, accidents de la circulation ; à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, aux dégâts; à l'organisation des battues et à sa sécurité à la chasse car il faut de nombreuses balles pour prélever un

sanglier d'où une sensibilisation à la balistique par le Chasseur Finistérien (revue) à venir; aux relations entre chasseurs, chasseurs et agriculteurs et habitants; à l'abandon de la gestion du petit gibier et à la perte de contrôle de la dynamique de l'espèce avec une croissance très importante d'une année à l'autre. C'est pourquoi un plan de maitrise du sanglier est à l'étude pour lequel différentes pistes ont été évoquées lors d'une CDCFS spécialisée le 27 mars dernier. Par ailleurs nous avons mis en comparaison les prélèvements et les dégâts sur les 3 autres départements bretons, le Finistère restant celui ayant le moins de prélèvements et le moins de dégâts.

7 - Les dégâts de grand gibier

L'évolution des dégâts de grand gibier a été présentée pour le chevreuil, 75000€ de dégâts sur les sapins de noël, cerf (1 seul dossier) et le sanglier avec la répartition des cultures touchées pour 26000€.

8 – Les prédateurs/déprédateurs

Maël PEDEN et Thierry BOUTEILLER vous donneront toutes les infos concernant les espèces prédatrices et déprédatrices.

9. Le sanitaire

La présentation des diverses épizooties et pathologies ainsi que la gale du renard vous sera présenté par Pierre Menez. Le vice-Président du Morbihan le Docteur vétérinaire Gaël Le BOUHELLEC vous présentera aussi les risques sanitaires liés aux sangliers.

10. Les informations

L'enquête tableau de chasse en cours auprès d'un échantillon de 2000 chasseurs, doit permettre d'améliorer les informations sur les prélèvements.

Par ailleurs soyez très vigilants quant aux photos et textes que vous publiés sur internet, Facebook et autres réseaux sociaux, cela peut être utilisé l'encontre des chasseurs.

11. La sécurité

Il a été demandé aux adhérents de s'inscrire aux sessions de formations sécurité car il y avait peu de personnes à certaines réunions de secteurs ayant suivi les formations sécurité, aussi inscrivez-vous.

12. Les dates d'ouverture et de fermeture

Présentées dans le bilan d'activité.

13. Le planning des formations à venir

Le planning et le tableau des formations va vous être présenté rapidement

Y-a-t-il des questions?

Je vous remercie de votre attention.

Présentation des dates de formations. / Joël LE BEUZE

FORMATION A VENIR	PERMIS DE CHASSER	28/04, 02/06,	BRASPARTS	46€
EN 2018	PERMIS DE CHASSER	08/09, 20/10	BRASPARIS	(31€ pour les mineurs
	CHASSE ACCOMPAGNEE	15/06 01/09	BRASPARTS	GRATUIT
CATALOGUE DES FORMATIONS AMERICA COMMUNICATION OF THE PROPERTY SHAPE OF THE PROPERTY OF THE P	CHASSE A L'ARC	07/04, 23/06, 16/07, 25/10	MÛR DE BRETAGNE (22)	40€
	SECURITE EN BATTUE	05/05, 09/06	BRASPARTS	15€
	AGREMENT DE PIEGEUR	02/03 et 25/03 ou 01/09 et 15/06	BRASPARTS	10€
2018	GARDE-CHASSE PARTICULIER	Du 14/06 au 16/06	BRASPARTS	20 €
	BREVET GRAND GIBIER	Du 16/02 au 08/06	BRASPARTS	40€
	CHASSE DU CERF	08/09	BRASPARTS	GRATUIT
	HYGIENE DE LA VENAISON	20/04	BRASPARTS	10€
	FAUNE SAUVAGE ET RÉSEAU SAGIR	05/06	QUIMPER	10€

INTERVENTIONS THEMATIQUES

Pour faire suite, nous vous proposons de détailler quelques informations thématiques ainsi qu'un point sur les dégâts.

- Prédateurs-déprédateurs / M. PEDEN et Thierry BOUTEILLER
- Mode de chasse / Yvon LÉON
- AFEVST / Ronan GOYAT (délégué régional AFVEST)
- Sanitaire / Dr Pierre MENEZ
- Sanitaire sanglier PPA/ Dr Gaël LE BOUHELLEC

Prédateurs - déprédateurs / M. PEDEN et Thierry BOUTEILLER

Révision du classement des espèces pour une durée de 6 ans

Renard: restons unis surtout pas de division qui nuirait à notre loisir.

Importance de récolter les données de prises des espèces, (incluant tous les modes : garde particulier /chasse à tir/piégeage) pour maintenir les espèces en nuisible.



Mode de chasse / Yvon LÉON

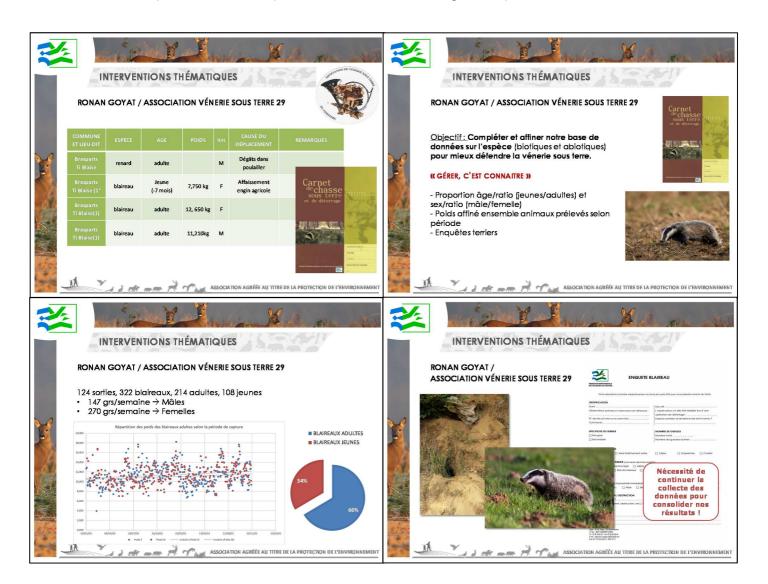
Commission nouvellement créée sur les différents modes de chasse (en billebaude, en battue, à l'affût, à l'approche, avec chiens couchants, chiens courants.

Les chasseurs font partis d'une dimension économique importante avec leurs chiens (alimentation, salon...) restons solidaires, car sur la sellette la chasse à courre et la chasse sous terre. Pour nous tous c'est l'émotion de voir nos chiens au travail alors ne nous divisons pas.

AFVEST / Ronan GOYAT (délégué régional AFVEST)

Ronan GOYAT remercie vivement Richard FERRAND pour le vote à l'Assemblée nationale de la loi sur la biodiversité et plus précisément sur l'article 64 qui visait à interdire la période complémentaire de chasse sous terre sous prétexte de dépendance des jeunes à leur mère.

Il rappelle l'importance de la collecte des données, pour le déterrage le nombre d'animaux pris, les lieux des terriens, poids, causes de déplacement, constations de dégâts etc. pour la survie de la chasse.



Sanitaire / Dr Pierre MENEZ

Pierre Menez évoque les zoonoses, de la tuberculose qui serait véhiculée par les bovins qui contaminent la faune sauvage d'où l'importance de l'examen initial de la venaison.

La mortalité du chevreuil est évoquée sur la presqu'ile de Crozon, 60 chevreuils trouvés morts sur le même secteur. Une immunité se serait mise en place.

Pierre MENEZ met en garde contre les tiques qui apportent des maladies notamment la borréliose de Lyme.

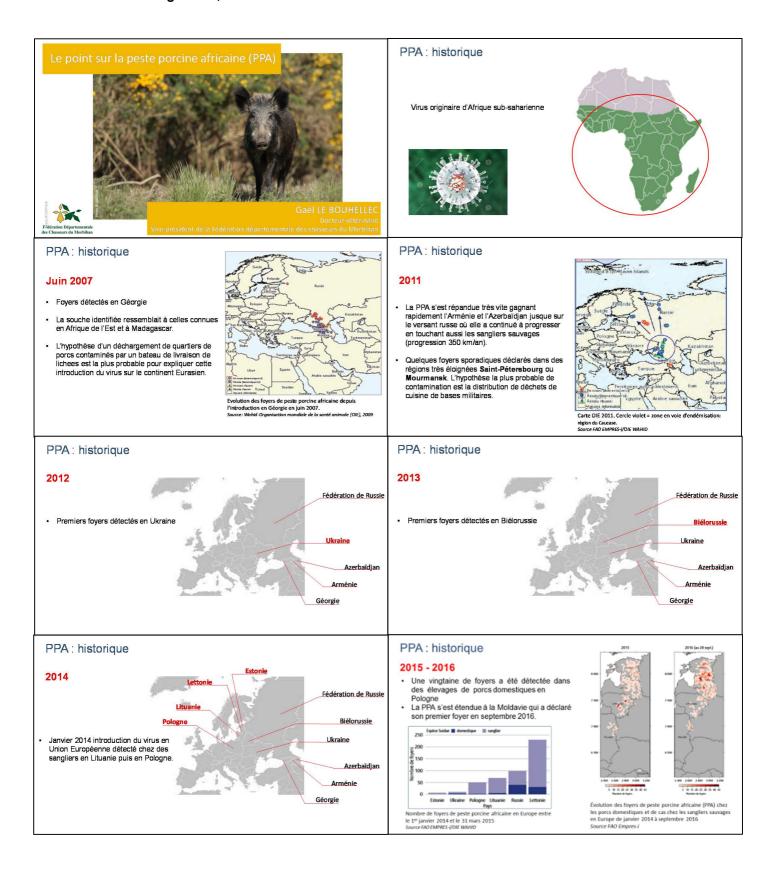
Pour la gale du renard, il est possible qu'une immunité se construise au fil du temps.

Le lapin est une espèce menacée à cause du virus VHD.

Attention aux lièvres porteurs de la tularémie, qui est transmissible à l'homme, portez des gants.

Pour finir il parle de la grippe aviaire, la vigilance est toujours de mise.

Sanitaire sanglier PPA/ Dr Gaël LE BOUHELLEC



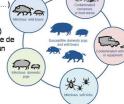
PPA: Etat des lieux

Caractéristiques du virus

- Virus commun aux porcs et sangliers
- Aucun vaccin

Très résistant dans les matières d'origine animale :

- Produits alimentaires (résiste à la salaison, à la congélation...)
- Cadavres (idem)
- Déchets animaux et effluents d'élevages (eaux grasses etc) La contamination peut donc se faire très facilement (un reste de sandwich au jambon jeté dans la nature et consommé par un



Caractéristiques du virus

1ère infection dans une population de Porc ou Sanglier

- Mortalité importante d'animaux adultes ou jeunes adultes et
- Mortalité très rapide et donc peu de lésions à l'autopsie (hémorragies)
- Déplacement de la maladie de 1 km Imois sans intervention





- Catastrophe pour la filière porcine qui ne pourra
- plus exporter! Le secteur porcin est l'un des secteurs les plus importants économiquement pour l'UE

Caractéristiques du virus

Diversité des voies de contamination et des espèces touchées

Estonie : transports par les roues et bas de caisse de camions d'exploitation forestière Pologne : proximité géographique avec la Biélorussie, puis bond vers l'Ouest, par le biais d'un transport de produits contaminés

République Tchèque : charcuterie contaminée jetée dans des poubelles visitées par des sangliers Roumanie : principalement des cas porcins et une transmission par la filière porc











d'animaux, de viandes, de déchets, camions mai nettoyés, gestion forestière...) qui transportent la maladie sur de longues distances

Prévention et surveillance

- Arrivée en France avec une probabilité non-nulle, a priori plutôt par des activités humaines (viande, animaux, tourisme, chasse)
- Cette probabilité est la même dans tous les départements et pas dans ceux où les sangliers sont les plus denses
- Cependant la gestion des cas sera plus facile dans les populations les moins denses.

- Pour prévenir l'introduction :
 - · Nettoyage des bottes, vêtements, matériels, véhicules en cas de chasse en Europe de l'Est
 - Pas de transports de matières animales ni de sangliers en provenance de ces pays
- Pour gérer au mieux et au plus vite : bien surveiller
 - Tout sanglier en bon état trouvé mort doit être apporté au laboratoire pour autopsie
 - · Toute mortalité anormale (lieu, nombre d'individus etc) doit être analysée



Merci pour votre attention!!

BILAN MORAL II

Sur le plan national :

Je vais maintenant vous rapporter des éléments du rapport du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs: Willy SCHRAEN.

Qu'il s'agisse des Conseils régionaux, des élections législatives et même des élections présidentielles, les négociations politiques entamées depuis 2015 avec les états-majors, de droite comme de gauche, ont su porter leurs fruits.

Nous avions le devoir de nous engager pour que le futur Président de la République et la future majorité présidentielle soient soucieux de la défense de la chasse et de notre rôle dans les territoires ruraux. Il n'était pas question pour nous que nous devenions la variable d'ajustement des politiques productivistes du monde agricole et du monde forestier, ou les têtes de turcs des écologistes. C'est pourquoi tous les candidats avaient été rencontrés au préalable pour parler de chasse, d'écologie et de ruralité, ainsi que du document stratégique en 25 point que la FNC avait rédigé. Quelle bonne idée avons-nous eue, car aujourd'hui les engagements que le candidat Emmanuel MACRON a pris devant vous sont ceux que le Président de la République assume pleinement et sans états d'âme.

Malgré de réelles tensions sur la chasse de l'ortolan et des oies, le dialogue est maintenu et la FNC a même soutenu les positions de Nicolas Hulot sur l'interdiction des nouveaux néonicotinoïdes et du

glyphosate. La dernière étude scientifique parue dans les médias sur l'effondrement des populations d'oiseaux dans nos campagnes souligne la part de responsabilité des pesticides, des insecticides et de la disparition des habitats. C'est ce que nous disons depuis longtemps et c'est la raison légitime de notre combat aux côtés des apiculteurs. Bien sûr, des alternatives raisonnées doivent être fournies aux agriculteurs avec des dérogations possibles et des mesures compensatoires doivent les accompagner. C'est pour cette raison que nous allons nous impliquer fortement dans la réforme de la PAC car la biodiversité ordinaire à un prix et nous ne serons jamais assez nombreux pour nous mobiliser ensemble pour son maintien.

Concernant la réforme de la chasse, les présidents de fédération de FDC ont voté le 22 mars à 92% pour le lancement de cette réforme. C'est un projet qui répond à plusieurs équations simples que nous avons tenté de résoudre.

Tout d'abord, il répond à une évolution sociale rapide de la chasse comme nous n'en avons jamais connu. La chasse qui fut la mienne, qui fut la vôtre, ne sera plus celle de nos enfants et de nos petitsenfants. En effet, si 82% de nos chasseurs chassent encore dans leur village, le chiffre de 85% de ces jeunes nouveaux chasseurs qui se déplacent au-delà de leur frontière départementale doit nous interpeller. Ainsi, les volontés traduites dans cette réforme permettront :

- De faire des fédérations régionales un lien entre la chasse et l'écologie;
- De garantir les finances des Fédérations départementale face aux dégâts grandissants de certains territoires
- De renforcer le budget de la Fédération Nationale pour l'accomplissement de ses stratégies et missions
- De proposer le permis national à 200€ et ainsi favoriser l'accessibilité et la mobilité à la chasse.

Cette réorganisation des flux financiers en faveur des chasseurs et des structures cynégétiques est permise par la redistribution d'une partie des fonds jusqu'alors alloués à l'ONCFS. Cette réforme soulève probablement des interrogations quant à l'avenir de l'ONCFS, mais elle est peut-être une opportunité commune de bien redéfinir les rôles de chacun, dans un contexte de gouvernance de la biodiversité qui demeure plus qu'incertain.

Nous avons connu à l'automne 2017 un épisode pour le moins violent avec l'affaire du cerf de l'Oise. L'histoire vous la connaissez, je n'y reviendrai pas. Ce qui m'intéresse c'est l'analyse qui découle de cet embrasement médiatique, et à travers cela, le taux d'acceptabilité de la chasse en zone péri-urbaine. Mais d'un point de vue plus général, il faudra retenir que nous ne sommes pas armés contre les réseaux sociaux. En effet, comme on a pu le voir dans cette affaire, ce ne sont plus les médias qui font l'actualité, ce sont bien les réseaux sociaux qui inspirent les médias.

Cette année a vue se tendre les relations entre la FNC et les représentants nationaux du monde agricole. Si nous comprenons parfaitement les enjeux économiques d'une corporation malmenée depuis de nombreuses années, nous demandons en retour la considération et l'écoute pour nos actions et notre place prépondérante dans les politiques environnementales.

Même si ce constat semble blesser certains dirigeants agricoles, il n'est même pas discutable de reconnaitre que l'effet de l'agriculture moderne a été dramatique pour la petite faune sédentaire en particulier.

C'est pourquoi, avec Christiane Lambert, nouvelle présidente de la FNSEA, la FNC a défini une méthode claire de travail sur les enjeux du petit et du grand gibier, mais aussi de mettre un terme à cette guéguerre. En Finistère, je veux être rassurant, et le dire tout haut devant vous, avec le Président de la Chambre d'Agriculture André SERGENT et le Président de la FDSEA 29 Thierry MERRET, nous sommes en contact permanent et travaillons ensemble au mieux des intérêts de nos structures; comme le disais l'année dernière à cette tribune André SERGENT, nous sommes condamnés à travailler ensemble et ça me va bien... il nous faut savoir nous écouter, et surtout nous entendre! C'est en **travaillant**

conjointement, même si nous sommes parfaitement d'accord qu'il n'est pas sérieux dans le contexte économique actuel, d'imaginer modifier quoi que ce soit sur les politiques agricoles, qu'en revanche, avec du bon sens, de la bonne volonté, **nous devons trouver ensemble les solutions** propices à la restauration de la biodiversité ordinaire au sein même de la surface agricole utile.

Avec les échanges entre la FNC et l'Etat sur la chasse des migrateurs, a émergé une nouvelle conception de leur gestion via la gestion adaptative. Ce système, est davantage pratiqué sur le continent américain que sur la vieille Europe. A la demande du président André DOUARD, nous sommes déjà dans la réflexion depuis 18 mois de la mise en place de cette stratégie au sein même du carnet bécasse. D'ici peu, un premier test devrait voir le jour sur les prélèvements des bécasses. Un millier de chasseurs seront sélectionnés sur le territoire national pour valider une nouvelle méthode de renseignement et de géolocalisation des prélèvements en temps réel sur une application smartphone. Cette nouvelle méthode qui devra bien sur répondre aux interrogations concernant le contrôle et la police de la chasse, sera probablement l'outil essentiel des chasseurs de demain. Et si on élargi un peu le champ prospectif de celui-ci, on imagine que c'est la connaissance indiscutable des prélèvements sur les migrateurs qui semblent enfin se dessiner. Cette donnée majeure pour notre avenir, semble nous faire perpétuellement défaut depuis de nombreuses années. Il est illusoire de penser que nous ferions d'un carnet papier l'outil d'avenir de la gestion cynégétique. Le mythe de la mallette remplie de vos documents à garder sur vous en permanence en action de chasse ne tarderait pas à ressurgir, et à juste titre d'ailleurs. Il nous faut maintenant penser à autre chose, avant que d'autres ne l'imaginent pour nous, et surtout trouver un outil fiable qui permette le maintien de prélèvements modulables à une espèce dite sensible, plutôt que de subir des moratoires de non chasse inutiles.

C'est dans cet état d'esprit que le **Président de la République souhaite faire évoluer la chasse française**, avec pour postulat de base **de maintenir nos modes de chasse et l'ensemble de nos chasses traditionnelles**. C'est un projet d'envergure que nous devons appréhender dans un climat de confiance mutuelle. Il est évident, et comme l'a rappelé le chef de l'Etat, la chasse ne doit pas être la seule variable d'ajustement devant la baisse des effectifs d'une espèce, mais l'outil d'accompagnement pour mieux traiter les causes des problèmes, plus que les conséquences idéologiques de celle-ci. La mise sous cloche arbitraire des territoires n'est plus acceptable aujourd'hui. À titre personnel, je me félicite de cette proposition qui correspond parfaitement à l'avenir d'une chasse durable, comprise, partagée et respectable.

Jeudi 22 mars Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), et Robert AZAÏS, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), ont signé, devant l'ensemble des présidents des fédérations départementales des chasseurs de France, la première convention de partenariat entre leurs deux structures, à l'occasion du Congrès annuel de la FNC.

Ce document a pour objectif de permettre une collaboration étroite entre les usagers de la nature que sont les randonneurs et les chasseurs, afin de renforcer le « bien vivre ensemble » et la compréhension mutuelle.

La FNC et la FFR souhaitent permettre le développement des rapprochements locaux entre les fédérations et les comités départementaux des chasseurs et de randonnée pédestre. En effet, de nombreuses initiatives existent déjà partout en France. En tout, 19 projets, touchant 31 départements, sont déjà en place dans l'hexagone. Chartes de bonnes pratiques, actions de sensibilisation des chasseurs et des randonneurs, création de cellules de médiation, diffusion d'informations sur les jours de chasse et de randonnées... ces actions ont amélioré la cohabitation entre les pratiquants des deux loisirs en local.

Cette collaboration permettra également aux randonneurs et aux chasseurs d'œuvrer ensemble sur des projets communs de préservation de la nature, tels que la réhabilitation des chemins ruraux, cœur de biodiversité.

La réforme du Permis de chasser national à 200€, de quoi s'agit-il ?

Cette réforme est une véritable révolution qui redonne à la chasse sa place au cœur de la ruralité. Véritable vision d'avenir, il s'agit d'une réforme ambitieuse et nécessaire pour développer la chasse Elle s'accompagne de simplification administrative, elle permet d'abaisser le coût du permis national à 200 €, de rendre la chasse plus accessible aux chasseurs, de redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 € au lieu de 400 € et d'encourager la mobilité des chasseurs.

Le permis départemental, quant à lui, perdure dans sa forme actuelle.

L'objectif est une application de cette réforme pour le 1er juillet 2019, début de la saison cynégétique 2019-2020.

Dernier point, et ça vient de sortir, La vente directe d'armes entre particuliers, c'est terminé !!!

De nouvelles réformes ont été définies à la suite de l'adoption de la **dernière loi arme promulguée le 27 février dernier** et qui modifie grandement la vente des armes entre particuliers. Jusqu'à présent, les chasseurs pouvaient librement vendre des armes et remplissaient eux-mêmes le Cerfa prévu à cet effet, et bien c'est finis...

Il ne sera plus possible de réaliser ces ventes en direct, normalement à compter du mois de mai, seul un armurier sera habilité à enregistrer les documents permettant ce type de ventes.

Approbation du bilan moral:

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Résultats : approbation à l'unanimité

Présentation des nouveaux statuts des fédérations par D.AUTRET

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUS DE LA FEDERATION



Comme je viens de vous l'évoquer, toutes les Fédérations de Chasseurs sont amenées, par la loi, à modifier leurs statuts. En effet, le 1er février 2018 a été pris un arrêté portant modèle de statuts des fédérations départementales des chasseurs qui vient donc modifier les statuts actuels des FDC, nouveaux statuts qui sont parus au Journal Officiel de la République le 10 février 2018.

Ces modifications ont été souhaité par la fédération nationale des chasseurs dans la droite ligne de son action "Clarifier, Simplifier, Renforcer", et ont été entendues par l'exécutif. Vous avez pu en prendre connaissance suite à :

- une consultation possible pour tous sur notre site internet, par mail et via le chasseur finistérien;
- un envoi par courrier aux adhérents territoriaux qui n'ont pas ou dont nous ne disposons pas des adresses mails. (appel à donner les mails!)

33 articles ou alinéas ont été modifiés, majoritairement des modifications mineures qui néanmoins contribuent à simplifier, améliorer ou préciser des dispositions ou procédures. Je ne vous les représente pas, une note listant ces changements, a été mise à disposition de tous.

Je rappelle néanmoins une évolution importante qui concernent les mandats électifs de vos administrateurs : **élection du conseil d'administration pour six ans au scrutin de liste, liste complète**, et sans renouvellement par moitiés tous les trois ans comme c'est maintenant...

Ces statuts ont été approuvés par le conseil d'administration du 26 février 2018 et vous sont présentés, pour adoption. L'arrêté précise en effet une **adoption obligatoire de ces statuts** pour chaque fédération avant le 30 juin 2018.

Concrètement, cela signifie que votre conseil d'administration est maintenu jusqu'en 2022, donc pas d'élections d'ici là et je vous précise aussi que la répartition géographique des administrateurs est maintenue en Finistère.

Intervention de Monsieur Pierre MENEZ qui fait part à l'assemblée de son opposition aux nouveaux statuts.

Vote: qui est contre? Qui s'abstient?

Résultats :

Contres : 26. Abstentions : 6 Approbation à la majorité.

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Pierre KERSUAL président de l'AFACC Michel VAUTRIN président de l'ADCGG Bruno LANCIEN président de l'ADCGE

CONCLUSIONS

Je voudrai remercier tous mes collègues administrateurs. Leur investissement, leurs précieux conseils, leur efficace collaboration, leur présence en commissions, le dialogue qu'ils assurent auprès des sociétés de leur secteur permettent à la fois d'établir et de diffuser une politique fédérale cohérente et de qualité.

Toutes ces avancées, tous ces travaux sont le fait des motivations qu'ont su transmettre et promouvoir l'ensemble du service technique de la Fédération des Chasseurs, par ses compétences, sa disponibilité et son professionnalisme.

Je veux aussi rendre un hommage appuyé à l'ensemble de l'équipe administrative de la Fédération des Chasseurs pour son dévouement et son sens du service aux adhérents. Tous, chacun dans son domaine de compétence, savent faire le pas en avant et prendre les initiatives nécessaires, je les félicite et les remercie chaleureusement. La valeur de nos personnels, les valeurs qu'ils incarnent, le sens du service, la cohésion qu'ils manifestent méritent que je le dise haut et fort.

Dans mes remerciements, je ne voudrais pas oublier non plus les estimateurs qui, toute l'année, savent faire preuve de probité et de discernement au service des agriculteurs et de la Fédération.

Je n'oublie pas non plus Paul GUIAVARCH, souffrant, que nous souhaitons revoir rapidement parmi nous.

Je conclurai en associant à mes remerciements, les services de la Préfecture, de la DDTM, de la DDPP, l'ONCFS, l'ONF, les membres de la CDCFS, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, le PNRA, le CEL, le laboratoire d'analyses « LABOCEA » sans oublier NOBELSPORT, avec qui nous entretenons une collaboration chaque jour plus constructive puisque nécessairement complémentaire.

Dans un monde oublieux des repères naturels les plus fondamentaux, il nous faut apercevoir les adaptations nécessaires pour le chasseur contemporain. Avec, en perspective, l'indispensable réconciliation entre tous les passionnés de nature, quelle que puisse être leurs sensibilités.

Merci de votre attention.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Monsieur Richard FERRAND / Député de la 6ème circonscription du Finistère
Monsieur Alain CASTANIER / Secrétaire général de la Préfecture du Finistère
Monsieur Thierry MERRET / Président de la FDSEA 29
Monsieur André SERGENT/ Président de la Chambre d'Agriculture
Monsieur Yannick JAOUEN / Responsable du SD29 et représentant la Directrice Régionale de l'ONCFS

Monsieur Richard FERRAND / Député de la 6ème circonscription du Finistère

Il commence par congratuler Jean HOURMANT qui est pour lui une grande figure finistérienne. Il remercie Pierre MENEZ pour son exposé scientifique très intéressant.

La chasse à toute sa place comme le précise le président Emmanuel MACRON vigilant avec les parlementaires de son bord. Il ne manquera pas de saisir le préfet pour la chasse sur le canal Nantes à Brest, qui dépend normalement de la Région sauf dans le Finistère, et souhaite corriger cette anomalie. Les chasseurs et agriculteurs doivent travailler ensemble et souhaite que l'agriculture soit justement rémunérée.

Monsieur Alain CASTANIER / Secrétaire général de la Préfecture du Finistère

Il nous fait part de son plaisir d'être là et se montre très intéressé par tous les aspects techniques évoqués. Il est agréablement surpris des relations entre agriculteurs et chasseurs.

Il incite les chasseurs à collecter les déclarations de dégâts afin d'étayer les dossiers pour la CDCFS. Il souligne la belle opportunité pour les chasseurs avec le permis national en 2019 à moitié prix.

Monsieur Thierry MERRET / Président de la FDSEA 29

Confirme les bonnes relations entre nos structures, profite de l'assemblée générale pour inciter à la collecte également des déclarations de dégâts. Il évoque les états généraux de l'alimentation, notamment l'interdiction de la vente des œufs de poules en captivités, qui pourrait augmenter le risque de contraction de la grippe aviaire.

Monsieur André SERGENT/ Président de la Chambre d'agriculture

Les revenus des agriculteurs sont en baisse, la filière volaille notamment. L'avenir de ces filières sera mis en jeu si aucune concertation n'est faite. L'étalement des friches et des cultures favorables aux sangliers entraı̂ne une forte augmentation de leurs populations et le risque de dégâts augmente tout autant. Sur ce thème comme sur d'autres, les chasseurs et les agriculteurs se doivent de travailler ensemble.

Monsieur Yannick JAOUEN/Responsable du SD 29 et représentant la Directrice Régionale de l'ONCFS

Il nous fait un bref tour d'horizon des activités du service départemental du Finistère.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Clôture de l'assemblée générale par le pot de l'amitié servi par la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-Du-Faou.